

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

Rapport d'expert [3]

Qui sont les auteurs de violences sexuelles ? Identifie-t-on de nouvelles catégories d'auteurs, contexte et milieu de vie ?

Christophe ADAM,

Docteur en criminologie, professeur à l'Université libre de Bruxelles et à l'Université catholique de Louvain.

Pour citer ce document, merci d'utiliser la référence suivante : Adam, C. (2018). Qui sont les auteurs de violences sexuelles ? Identifie-t-on de nouvelles catégories d'auteurs, contexte et milieu de vie ? Paris : Audition Publique, 14-15 juin 2018, Auteurs de Violences Sexuelles : Prévention, évaluation, prise en charge.

Sommaire

Qui sont les auteurs de violences sexuelles ? Identifie-t-on de nouvelles catégories d'auteurs, contexte et milieu de vie ?	1
Sommaire	1
Introduction.....	2
Les auteurs de violences sexuelles, révélateurs d'une terminologie flottante ?	2
Les différents modèles criminologiques.....	4
Un retour sur la Conférence de consensus de 2001 Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agression sexuelle	5
Aujourd'hui : la confirmation d'un faible intérêt descriptif pour les contextes et milieux de vie ? ...	6
De nouvelles catégories d'auteurs ?	7
Le cas des « téléchargeurs » d'images à caractère pédopornographiques : brève revue de la littérature	7
Une recherche exploratoire belge francophone en cours (Anciaux et al., 2017)	8
Conclusions.....	9
Bibliographie.....	11

1

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

Introduction

Déterminer qui sont les auteurs de violences sexuelles dans la perspective d'identifier de nouvelles catégories ainsi que des contextes et milieux de vie est le thème dont nous nous sommes saisi. Comment et dans quelle mesure est-il envisageable de traiter d'un tel sujet ? Même si la question peut sembler simple et évidente, elle nous paraît d'une redoutable complexité, d'une grande envergure voire d'une ambition ontologique présomptueuse. C'est dans la double position de criminologue et de psychologue que nous l'avons envisagée, à la fois comme chercheur et praticien spécialisé dans le traitement des auteurs d'infraction(s) à caractère sexuel¹. Nous avons décidé d'évoquer notre expérience du cas belge francophone, pensant qu'elle serait susceptible de représenter un décalage heuristique en regard des pratiques françaises.

Le présent rapport est structuré en sept points. 1. Nous nous intéresserons d'abord à un problème de terminologie que nous avons pris au sérieux, surtout à l'heure où la validité conceptuelle est parfois devenue une question périphérique. 2. Ensuite, nous avons choisi de dessiner à gros traits les différentes conceptions et modèles possibles d'une approche criminologique, surtout parce que le mot « criminologie » n'a pas le même sens entre nos deux pays. Nous verrons qu'en Belgique francophone, le paradigme actuariel ou prédictif du risque de récidive, souvent associé en France à la « dangerosité criminologique », n'est qu'un modèle parmi d'autres. 3. Ce faisant, il nous a semblé nécessaire de faire retour aux résultats de la Conférence de consensus de 2001 en nous centrant sur la même thématique qui nous est impartie. Il sera alors possible de dresser des constats et d'envisager quels sont aujourd'hui leurs prolongements. 4. Sur cet appui, nous poserons un constat spécifique relatif à l'intérêt pour la description phénoménologique. 5. Dans la mesure où le questionnement implique une réflexion sur les dites « nouvelles catégories d'auteurs », il nous a semblé important de nous interroger, d'un point de vue théorique, quant à ce qui relèverait de la nouveauté. Autrement dit, qu'est-ce qui fait qu'on peut parler de « nouvelles catégories ». 6. Même si nous n'avons qu'effleuré ce questionnement, nous observerons l'émergence d'une nouvelle catégorie, les usagers de pédopornographie à travers la littérature centrée sur la thématique impartie. Elle est nouvelle à nos yeux car, en quelques années de pratique, elle est devenue une catégorie empirique significative, par sa judiciarisation, susceptible de remettre en question nos manières routinières de penser le traitement, catégorie qui nous a bien souvent laissé démunis d'un point de vue théorico-clinique et face à laquelle il est important d'interroger nos connaissances. 7. Enfin, nous évoquerons une recherche belge francophone, exploratoire et en cours, en vue de mettre en évidence son *design* ainsi que son originalité en guise de pistes possibles pour la recherche future.

2

Les auteurs de violences sexuelles, révélateurs d'une terminologie flottante ?

La question qui nous est posée présuppose une notion qui mérite d'être discutée. Le terme « auteurs de violences sexuelles » apparaît consacré en France, précisément parce qu'il définit le cadre des présents travaux et aussi réfère à l'institution des *Centres ressource pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles* (CRIAVS). La terminologie et le choix d'évoquer des termes comme « abuseurs », « délinquants », « violeurs », « prédateurs », « auteurs d'infraction », « agresseurs », « meurtriers sexuels » et bien d'autres encore apparaissent malgré tout fort peu discutés, et nombreux sont les glissements conceptuels dans ce domaine. La terminologie est résolument plurivoque et flottante, ce qui ne facilite guère la recherche de validité conceptuelle, surtout lorsqu'il s'agit de travaux psychométriques, puisqu'ils sont censés parler une même langue et s'accorder sur

¹ C'est le terme consacré en Belgique francophone; pour une discussion, voir *infra* : point 5.

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

l'opérationnalisation des concepts. Parfois, la validité conceptuelle ou de construit est reléguée comme problème méthodologique au profit d'une recherche de fiabilité (Kirk et Kutchins, 1998). Or, en Belgique francophone, c'est le terme d'auteur d'infraction à caractère sexuel qui a été préféré, mieux connu sous son commode acronyme « AICS ». Il ne s'agit nullement d'un choix aléatoire dans la mesure où il prolonge la réflexion du législateur belge, lequel entendait marquer le point de départ légal à partir duquel ces auteurs se font connaître auprès des intervenants. Il est amusant d'ailleurs de remarquer que les chercheurs belges parlent quelquefois des « AICS français » (Ducro, Pham, Reveillère, 2011 cité par Ducro, 2011). Or, ce terme ne nous y paraît pas usité.

Ce problème terminologique n'est en rien anecdotique si l'on observe les difficultés et les impasses méthodologiques à définir les populations visées (Le Goaziou et Mucchielli, 2010). Il est bien certain qu'aucune terminologie n'est parfaite mais un choix terminologique a des effets essentiels sur la manière de traiter les problématiques concernées. Ainsi, la terminologie belge francophone n'est absolument pas meilleure qu'une autre mais elle charrie un point de vue qui n'est pas – ou pas seulement – celui des violences sexuelles. Ce même point de vue traduit des choix du législateur avisés par des experts lors des travaux préparatoires des textes légaux de référence², experts fortement influencés par les travaux majeurs de Balier (1988, 1996) lorsque le texte légal retient la dénomination de « caractère sexuel », visant à affirmer que les auteurs concernés souffriraient peu de troubles de la sexualité – ce qui resterait à nuancer, compte tenu d'un manque criant de prise en compte de données sexologiques dans les histoires de vie en tant que telles. Cette qualification fait également droit à l'idée importante selon laquelle la sexualité serait au service de la violence et son mode électif d'expression. Par ailleurs, Balier (1996) insistait aussi sur le fait qu'une certaine représentation phénoménologique des actes – notamment pédophiliques – apparemment « tendres » masquaient une grande violence symbolique. Si le terme fait gagner en épaisseur, il fait perdre en même temps la perspective selon laquelle toutes les situations problématiques associées aux infractions à caractère sexuel ne sont pas judiciairisées et, si elles le sont, ne vont parfois pas au-delà du niveau policier de l'enregistrement de la plainte. Le constat le plus paradoxal est peut-être bien celui-ci : les infractions à caractère sexuel n'existent pas dans le code pénal belge au contraire de certains textes légaux. Précisément, le code pénal évoque les infractions contre l'ordre des familles et la moralité publique, parmi lesquelles les plus significatives sont le viol et l'attentat à la pudeur. Il existe aussi d'autres risques liés à l'ancrage légal, celui aboutissant à confondre les catégories pénales et cliniques alors qu'elles doivent être distinguées (Adam, 2015). Si elles s'avèrent fondatrices d'un point de départ, c'est d'abord et avant tout pour servir de lieu d'étagage aux pratiques cliniques et tenter d'éviter de possibles redoutables confusions. A ce titre, Ciavaldini évoque un étagage tantôt « sur le législatif » (Cavaldini, 1999), tantôt sur « le cadre judiciaire » (Ciavaldini, 2001). Des précisions s'imposeraient, notamment pour approfondir une précieuse distinction entre la création de la loi (criminalisation primaire) et son application (criminalisation secondaire). Nous venons de voir, s'agissant du cas belge francophone, qu'un étagage sur le législatif supposait déjà de différencier le code pénal des autres cadres légaux (même si ces derniers y font référence). Dans une autre veine, la traduction des « violences sexuelles » en catégories pénales de viol, comme l'a proposé récemment Le Goaziou (2017), mériterait de constituer un problème spécifique à poser. Ce mouvement général reviendrait à attendre des cliniciens une bonne connaissance des catégories pénales, du droit, de la procédure et de l'institution judiciaire. Or, pendant longtemps et c'est encore le cas aujourd'hui, le monde de la justice et celui de la santé se sont tenus à distance respectueuse aux mieux dans une mutuelle ignorance. Le traitement des violences sexuelles impose pourtant une bonne connaissance des cadres respectifs pour espérer

² Le point de départ légal représenté par les accords de coopération justice-santé s'il renvoie au code pénal opère un autre choix terminologique que ce dernier

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

pratiquer en regard de ce que Ciavaldini (2001) appelle, avec certaines différences sensibles, une « continuité intercadre » ou une « intercontenance », concepts particulièrement porteurs.

Enfin et dans le même sens, la notion d'auteur qu'il soit d'infraction(s) à caractère sexuel ou de violences sexuelles apparaît elle-même peu problématisée. Or, certains travaux (Kinable, 1998) la prennent très au sérieux et pas uniquement en référence au domaine des infractions. Ainsi, dans une réflexion psychopathologique dense, Kinable (1998) propose de la ressaisir à travers une triade conceptuelle, auteur-agent-acteur, où il déploie les enjeux cliniques que ces différenciations imposent et dénonce par conséquent les glissements habituels de l'une à l'autre.

Les différents modèles criminologiques

Depuis plusieurs années déjà, les travaux répertoriés portent sur des classifications ou des typologies d'auteurs de violences sexuelles tentant de mettre en évidence certaines caractéristiques attribuables aux auteurs de violence ou, d'une tout autre manière, de repérer les logiques psychopathologiques et mécanismes psychologiques à l'œuvre dans les passages à l'acte. Ces différents travaux ne peuvent être rangés sur un même plan épistémologique ni dans une seule et même perspective théorico-clinique. En effet, plusieurs modèles structurent la présentation des données recueillies. Nous en voyons trois grands : psychométrique (à valeur prédictive), étiologique et compréhensif ou herméneutique. Ce sont, au reste, trois grandes traditions de la recherche dans le domaine, lesquelles ne sont pas nécessairement étrangères l'une à l'autre et pourraient tout aussi bien se penser en complémentarité – sans négliger leurs éventuelles incompatibilités. Il semble bien que le premier modèle soit aujourd'hui dominant, emboitant le pas à l'approche actuarielle et probabiliste – qu'on dit aussi « criminologique » même si ce terme n'a pas le même sens en fonction des pays concernés. La perspective compréhensive ou herméneutique ne manque pas de critiquer les approches psychométriques, c'est en ce sens que nous avons mené plusieurs travaux pour relativiser les résultats des recherches ainsi produites.

Nous allons les présenter de manière synoptique sous forme d'un tableau.

Modèle psychométrique ou métrologique	Modèle étiologique	Modèle compréhensif
Prédire, mesurer	Expliquer	Comprendre
Discrimination délinquants/non-délinquants	Etudes comparative délinquants/non-délinquants	Etude des processus et des contextes, de la délinquance
Criminologie prédictive	Criminologie des différences (Debuyst, 1997)	Criminologie des processus (Debuyst, 1997 ; Digneffe et Adam, 2004 ; Kinable, 2016).

Ce tableau représente un condensé de différents modèles qui demandent d'être différenciés, surtout lorsqu'on assimile la criminologie à une science prédictive du risque. Elle émane de travaux majeurs et sans équivalent en histoire de la criminologie (Debuyst, Digneffe, Pires, 2008). Par ailleurs, d'aucuns ont tenté une définition de la criminologie qui s'écarte substantiellement de la conception d'une science de la prédiction (Adam, Cauchie, Devresse, Digneffe et Kaminski, 2014).

Un retour sur la Conférence de consensus de 2001 Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agression sexuelle

Il est utile de revenir sur une conclusion de la *Conférence de consensus* organisée par la *Fédération française de psychiatrie* dont l'une porte sur le thème *Psychopathologie et traitement actuels des auteurs d'agression sexuelle* et s'est tenue à l'Hôpital de la Salpêtrière à Paris en novembre 2001. Le jury de la conférence rassemblant un panel d'experts fut chargé de produire des recommandations qui constituent la dernière partie d'un ouvrage volumineux et fouillé. Celui-ci développe différents points : les caractéristiques individuelles des auteurs et les données contextuelles, leur devenir et les risques de rechute, les modalités thérapeutiques incluant une réflexion sur leurs limites et leurs complémentarités ainsi que sur leur évaluation ; enfin, les aspects déontologiques, éthiques, juridiques, administratifs et pratiques de la mise en œuvre des traitements.

En somme, la littérature oscille toujours entre la démonstration, d'une part, d'un polymorphisme clinique et psychopathologique, attestant d'une diversité importante d'une population clinique hétérogène (Darves-Bornos, 2001), et, d'autre part, de spécificités révélatrices du fonctionnement psychologique (Bouchet-Kervella, 2001).

Les données présentées sont généralement centrées sur la psychopathologie, les modalités du passage à l'acte et/ou la personnalité de l'auteur. L'intérêt pour des données socio-démographiques est fort peu présent. En effet, seul Huerre (2001) intègre quelques résultats d'une analyse descriptive très sommaire en terme d'âge, de scolarité, de cellule familiale, d'habitudes et d'antécédents médicaux et judiciaires. Perrone traite du contexte familial et du rôle de l'alcoolisme dans les histoires de vie des auteurs mais les données ne sont pas ici quantifiées ni même décrites substantiellement. Il précise, en outre, qu'il est inutile de reprendre une liste des facteurs de risque liés au contexte social tant elle est « longue », « ennuyeuse » et « générale » (Perrone, 2001, p. 180). Son ambition consiste dès lors à produire une formalisation dans le sens « d'une position Meta dans le sens global, général, et dans une logique d'énumération détaillée des facteurs multiples en jeu » (p. 180). Ce type de présentation escamote l'exposé des données cliniques dans une perspective descriptive. Il en va de même pour l'exposé de Martorell (2001) qui évoque allusivement le contexte affectif réel et affectif sans proposer un travail de description.

La conclusion la plus intéressante au regard de notre propos est la suivante :

Malgré un polymorphisme clinique des conduites déviantes et l'infinie diversité des configurations psychopathologiques au sein desquelles ces conduites peuvent apparaître, un point semble faire l'accord des experts: c'est le constat que ces troubles du comportement sexuel correspondent bien moins à des troubles de la sexualité propre- ment dits qu'à des tentatives de «solution défensive» par rapport à des angoisses majeures concernant le sentiment identitaire, elles-mêmes consécutives à des carences fondamentales de l'environnement primaire au cours de la petite enfance. (Conférence de consensus, 2001, p. 561)

Cette conclusion fait écho aux travaux de Balier – lequel faisait d'ailleurs partie des experts consultés en 2001 - qui ont été déterminants dans le monde francophone de la recherche et de la pratique clinique. Ces travaux invitent à dépasser le travail typologique ou classificatoire pour envisager les manières de penser les agressions sexuelles dans une perspective dynamique. Ils restent une référence influente dans le monde francophone.

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

Aujourd'hui : la confirmation d'un faible intérêt descriptif pour les contextes et milieux de vie ?

Sous réserve d'un examen minutieux de la littérature incombant au groupe bibliographique, il semble bien que les choses ont relativement peu changé.

Les travaux conduits par Le Goaziou et Mucchielli (2010) dans une perspective sociologique font cependant exception en s'attachant à la description des populations visées. L'étude porte sur l'analyse de 406 dossiers judiciaires de viols jugés en Cour d'assises. Il est intéressant de remarquer que les auteurs d'un rapport de recherche particulièrement fouillé se sont fondés sur une typologie du viol reposant sur les relations entre auteurs et victimes. Pour le surplus et la présentation détaillée des données, nous renvoyons à ce rapport.

En Belgique, les publications des membres du Centre de recherche en défense sociale intègrent quelquefois une réflexion sur les contextes, notamment lorsqu'ils mobilisent l'intéressant concept « d'antécédents d'adversité » (Ducro et Pham, 2017) ou, plus encore, lorsqu'ils analysent les variables diagnostiques principalement associées au contexte, soit l'état civil, le mode de vie, et l'activité professionnelle de l'auteur d'infraction à caractère sexuel. Ces travaux sont essentiellement menés dans une optique prédictive du risque de récidive et évaluative des traitements (Ducro et Pham, 2011).

Force est de constater un effet paradoxal : les contextes sont finalement peu décrits. Or, il est fréquent d'entendre les cliniciens mettre en garde contre le danger de décontextualisation. On pourrait objecter que les travaux de cliniciens n'ont pas à considérer cette perspective sociodémographique renvoyant ainsi rapidement et à moindre frais à l'objet de la discipline sociologique ou à l'instrument statistique. On voit bien leur intérêt évident dans une optique prédictive. Il reviendrait alors à le reconnaître dans une optique compréhensive. Au reste, il existe souvent une rupture entre le monde des praticiens et celui des chercheurs (Adam et Boutsen, 2013). Les professionnels ne sont pas nécessairement formés aux méthodologies de recherche ou, lorsqu'ils le sont, n'ont parfois pas les moyens de passer du temps à la présentation détaillée et systématisée de données descriptives dont ils disposent. Par ailleurs, le contexte n'est guère simple à traiter statistiquement comme en témoignent, à cet égard, les réserves méthodologiques si souvent répétées dans les contributions. Toutefois, une analyse des thèmes de présentation du Congrès international francophone sur l'agression sexuelle (CIFAS) depuis sa création en 2001 – qui, à notre connaissance, n'a pas encore été proposée ou, du moins, publiée – pourrait nuancer ce constat. Il faudrait également pouvoir évaluer le taux de publications scientifiques effectives découlant du CIFAS. A notre connaissance, seuls les travaux du CIFAS de Montreux en 2011 ont été publiés bien que très partiellement par le biais d'une sélection des auteurs – qu'on peut comprendre si l'on veut éviter l'émiettement thématique et le travail impossible d'édition subséquent. Notons que l'ouvrage a été publié cinq ans après la tenue du congrès, ce qui en dit long sur l'ampleur de l'effort associé à la tâche de publication. Parmi l'ensemble des treize articles retenus, deux seuls font référence au contexte de vie : celui précisément de Le Goaziou (2016), sociologue, ainsi que celui de Durif-Varembont, Mercader et Léchenet (2016) sur les agressions sexuelles en milieu scolaire menés selon une approche plurielle : clinique, philosophique et psychosociologique. Les contextes y restent malgré tout peu envisagés dans leurs multiples nuances empiriques. Or, cet intérêt pour la description phénoménologique paraît constituer aujourd'hui un enjeu majeur pour la psychopathologie clinique (Adam et Englebert, 2016) passant par un retour aux travaux d'éthologie animale où le contexte et la notion d'adaptation représentent des variables décisives.

6

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

De nouvelles catégories d'auteurs ?

Lorsque l'on décide de désigner de nouvelles catégories d'auteurs, il s'agit de prendre en considération ce qu'implique l'usage de l'adjectif « nouvelle ». Est-ce à dire qu'il s'agit d'une catégorie émergente jusque là inexistante ou d'une figure singulière (ré)actualisant d'anciennes logiques (notamment psychopathologiques) ? A nouveau, ce questionnement est loin d'être purement rhétorique. Il suppose une réflexion psychopathologique de premier plan qui devrait pouvoir prendre position quant à la conception historique, temporelle et longitudinale que l'on véhicule lorsqu'on décide de parler de « trouble ». Dans la même logique, le détachement de nouvelles figures d'un fond constitutif reste aussi à penser dans le sens où certaines nouvelles figures représentent des versions ou des manifestations de catégories de base ou fondamentales déjà présentes soit à l'état naissant, soit comme potentialités non encore advenues ou non réalisées mais déjà là – c'est d'ailleurs le sens même du mot « virtuel ». La pensée structurale, en anthropologie de la médecine notamment, fait un sort à ce questionnement.

Cette réflexion a d'ailleurs été menée par Balier (1988) dans le sens de ce qui détermine les comportements violents et sur la façon dont ils s'actualisent dans certains environnements comme la prison. Nous n'approfondirons pas ici cette réflexion pourtant essentielle, elle réclamerait un exercice assez exigeant qui dépasserait nos présentes intentions mais nous renvoyons à nos propres travaux pour ce qui relève des différentes conceptions psychopathologiques en jeu. De surcroît, la question de la technologie n'est pas non plus réglée, pour autant qu'elle puisse l'être. En effet, les « nouvelles technologies » (terme évidemment relatif) représentent-elles un support ou une médiation permettant l'expression des comportements ou symptômes nouveaux ? Toutes ces questions sont décisives et réclament une réflexion qui s'appuierait sur de multiples travaux dans différents domaines, là où justement ces questions sont largement débattues.

Ce faisant, en Belgique francophone, les praticiens se voient démunis tant du point de vue des méthodes que des données susceptibles d'informer leurs pratiques devant ce qu'ils considèrent généralement comme une nouvelle population empirique. C'est ce qui a justifié l'entreprise d'une recherche exploratoire sur ce thème dont nous parlerons plus loin.

Le cas des « téléchargeurs » d'images à caractère pédopornographiques : brève revue de la littérature

Nonobstant la conduite nécessaire de la réflexion théorique effleurée ci-dessus, cette catégorie nous est apparue nouvelle, sous réserve du questionnement exposé ci-dessus. On peut ici brièvement présenter les apports de la littérature. On peut globalement distinguer les travaux qui portent sur les différentes catégories d'« usagers » et sur leurs motivations. Afin de ne pas nous écarter de la question posée et même si les thématiques sont souvent liées, nous laisserons de côté les articles portant sur la fonction excitative et/ou sédatrice du support pédopornographique et, enfin, sur les lignes directrices du traitement et de l'accompagnement.

Premièrement, certains travaux traitent du problème de la pédopornographie sous l'angle de l'addiction sexuelle, de l'hypersexualité et de la consommation de pornographie légale (Quayle et Taylor, 2003). Ce serait essentiellement un problème d'insatisfaction sexuelle et l'usage d'internet permettrait une désinhibition. La diversité des usages possibles d'internet est démontrée, certains développant des compétences spécifiques dans la recherche d'images par le biais de fréquentation de

7

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

forums de discussion, de magazines en lignes ou par l'achat ou le téléchargement illégal de logiciels spécialisés. L'engagement addictif sur internet est expliqué par des facteurs tels qu'une expérience sexuelle précoce, une faible socialisation à l'adolescence et à l'âge adulte, un intérêt sexuel pour les enfants, une infraction préalable impliquant un contact avec un enfant et une insatisfaction personnelle.

Deuxièmement, le problème de la collection peut prendre une place très importante. Fortin (2014) envisage les choses sous l'angle de l'accumulation d'objets mais qui revêt un statut spécifique : l'objet est électif et a donc un statut plus élevé que dans la vie courante, l'objet doit faire partie d'une série ou d'une catégorie particulière, il doit y avoir une interdépendance et des similitudes entre les constituants de la collection. Il s'agirait ainsi d'une « obsession organisée » (Fortin, 2014, p.14).

Plusieurs auteurs ont souligné l'importance de la socialisation par les réseaux de diffusion d'images (Krone, 2004), socialisation qui peine à être mise en œuvre par des canaux plus classiques (Coriveau, 2010).

D'autres ont considéré la dimension transgressive en relation avec des activités mercantiles, c'est le cas de « dealers » qui ne consultent pas eux-mêmes les images téléchargées. Ainsi, l'image est du même ordre qu'une marchandise. On parle parfois d'« entrepreneurs » dans certaines typologies (Meridian et al., 2013).

Pour conclure cette brève revue de la littérature, essentiellement indicative, les intérêts pédophiliques, certains usagers s'avèrent particulièrement sélectifs quant aux types d'images et surtout se montrent assez orientés par l'âge supposé des enfants. Il nous semble d'ailleurs que ce genre de pratique pourrait être interprété dans la perspective des rapports à établir entre pédophilie et fétichisme dans le sens des propositions de Balier (1996).

A tout prendre, nous n'avons pas trouvé lors de la Conférence de consensus de 2001, la moindre référence à la problématique qui nous occupe. Il semble bien que la possession d'images à caractère pédopornographique via le téléchargement sur internet ne constituait pas une catégorie problématique à l'époque. Il est vrai que le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication n'était pas ce qu'il est devenu.

Une recherche exploratoire belge francophone en cours (Anciaux et al., 2017)

Une recherche exploratoire belge francophone portant sur une population d'auteurs d'infractions à caractère sexuel belges judiciairisés dans le cadre d'une détention de matériel pédopornographique³. Les premiers résultats de cette recherche, toujours en cours, sont assez intéressants. Nous avons décidé de les présenter succinctement parce qu'ils visent une articulation entre des données sociodémographiques, sexologiques, criminologiques, psychopathologiques et d'évaluation du risque. Notons que les données criminologiques sont distinctes des données d'évaluation du risque, ce qui correspond bien à la définition du champ de la criminologie en Belgique et justifie par conséquent notre mise au point de départ. Ainsi, le traitement criminologique comprend : l'analyse des catégories d'infraction(s) spécifique(s) ou non, l'étude des antécédents judiciaires, l'examen des contextes de

³ Nous remercions ici les auteurs de cette recherche de nous avoir donné accès à leurs premiers résultats. Nous nous y référerons de manière générale et en appuyant l'un ou l'autre résultat. Cette recherche étant en cours et n'ayant pas encore été publiée, nous nous devons bien sûr d'observer une certaine réserve.

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

dévoilement/signalement, le(s) type(s) de support(s) utilisé(s), les modalités d'usage, une observation formelle et détaillée des images et les motivations des auteurs. Dans la mesure où ne sommes pas autorisé à reproduire ici cette recherche dans le détail, nous nous limiterons à évoquer très sommairement les conclusions provisoires.

La population étudiée est issue de 175 dossiers d'AICS adultes, 172 hommes et 3 femmes. Les informations sont issues de rapports d'évaluation destinés à l'autorité judiciaire en pré ou post-sentenciel réalisés sur base du dossier judiciaire, de rencontres psychologiques, psychiatriques impliquant notamment l'évaluation du risque et des orientations thérapeutiques.

La recherche se structure en deux phases. Une première visant à envisager différentes hypothèses à partir des différents points disciplinaires de vue engagés. Une seconde vise à mener une recherche comparative entre deux groupes de téléchargeurs constitués, d'une part, d'AICS judiciairisés pour des faits uniques de détention de pornographie juvénile (N = 96), et d'autre, d'AICS judiciairisés pour détention de pornographie juvénile conjoints à d'autres faits de mœurs (N = 79).

Les résultats préliminaires de cette étude mettent en lumière la particularité de ces types d'auteurs d'infraction à caractère sexuel (AICS). Selon les auteurs, il s'agit d'une population spécifique, ce qui contraste avec l'affirmation de polymorphisme. Il convient aussi de relever l'important isolement social de la population, élément décisif dans les milieux ruraux ou semi-ruraux.

En conclusion, cette recherche nous paraît résolument originale pour plusieurs raisons. D'abord, elle émane d'une réflexion de praticiens de terrain visant à problématiser ce qu'on peut empiriquement considérer comme une population encore méconnue. Ensuite, elle intègre différents niveaux d'analyse disciplinaire et une grille d'enregistrement de données quantitatives. Il reste que les données sociodémographiques, dans leur état actuel de présentation, font écho à notre constat de relative indigence descriptive. Mais gageons qu'un traitement quantitatif plus appuyé figurera dans la publication. Rappelons que l'étude est exploratoire et à l'état d'ébauche. Actuellement, seul les échantillons sont décrits mais les variables considérées sont assez extensives par rapport à celles habituellement prises en compte : âge au moment du début des faits, mode de vie au moment des faits et qualité du lien social, niveau scolaire et compétences intellectuelles, statut socioprofessionnel lors des faits. Il est remarquable que les auteurs de cette étude ne se soient pas contentés d'enregistrer les variables génériques seulement à partir des dossiers mais ont complété, de manière particulièrement heuristique, par d'autres modes d'investigation. Il est tout aussi important de relever que l'intérêt pour l'image dans ses dimensions formelles soit un thème d'investigation à part entière : images classées, étiquettes de classements, images fixes, images mobiles, images retouchées, thématiques impliquées, etc. Ces aspects ont longtemps été négligés, surtout en raison de l'impact potentiellement traumatiques de la consultation des dossiers et des images par les professionnels eux-mêmes.

Conclusions

La terminologie est loin d'être un problème périphérique en ce qu'il nous oblige à discuter de la validité conceptuelle. Chaque terme choisi charrie des conceptions sous-jacentes, souvent implicites, qui orientent nos façons de poser les questions et de tenter d'y répondre. Il n'existe bien entendu aucune terminologie parfaite mais la lexicographie, voire l'étymologie devraient devenir les instruments premiers de la réflexion.

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

L'assimilation de la criminologie à la dangerosité criminologique réduit considérablement le champ criminologique, du moins tel qu'il est institutionnalisé en Belgique. Il nous a donc paru essentiel de montrer que la criminologie est bien autre chose que de mesurer et de prédire le crime, les activités explicatives et compréhensives s'inscrivent dans de longues traditions de pensée qu'il est bon de rappeler afin d'éviter de possibles malentendus quant à une criminologie qui ne serait entendue que comme science prédictive, laquelle est en vogue et répond très certainement mieux à des aspirations politiques sécuritaires.

Dans la mesure où nous nous sommes chargé de prendre en considération la question relative à qui sont les auteurs de violences sexuelles, il nous a paru important de revenir aux résultats de la Conférence de consensus de 2001 qui posait déjà ces questions. Nous en avons tiré un certain nombre de constats.

Parmi les constats importants, nous devons remarquer que l'intérêt pour la description sociodémographique et des contextes de vie reste d'une certaine pauvreté, sous réserve de ce que les travaux du groupe bibliographique pourraient amener comme nuances. Ici, le futur est très certainement tourné vers un usage intensif de l'épidémiologie, allant au-delà de la description des échantillons et de la statistique descriptive. Ainsi, une analyse quantitative de pointe à vocation explicative pourrait s'avérer complémentaire à des recherches compréhensives qui dépasseraient les habituelles vignettes cliniques qui réduisent considérablement les données. En ce sens, il s'agirait de retrouver le goût de la description phénoménologique.

Avant de nous intéresser au cas des « téléchargeurs », « détenteurs » ou « usagers »⁴ de pédopornographie, un questionnement théorique nous semblait nécessaire : qu'est-ce qu'une nouvelle catégorie ? Il ne nous a pas été possible de répondre à cette question tant elle dépasse les intentions du présent exercice mais elle mériterait d'être posée.

Après une très courte revue de la littérature, nous avons souhaité faire état d'une recherche belge francophone exploratoire en cours car son *design* actuel nous paraît esquisser des voies prometteuses pour la recherche et combiner différentes approches compatibles avec l'ensemble des modèles criminologiques. La connaissance des problématiques liées à l'isolement social ou socio-professionnel ainsi qu'aux modes de vie en milieu rural et semi-rural nous paraissent également des pistes fécondes pour la suite de nos travaux.

10

⁴ L'article 383bis du code pénal belge interdit l'exposition, la vente, la location, la distribution, la diffusion ou la remise d'emblèmes, objets, films, photos, diapositives et autres supports visuels qui représentent des positions ou des actes sexuels à caractère pornographique, impliquant ou présentant des mineurs, à savoir des personnes âgées de moins de 18 ans.

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

Bibliographie

- Adam, C. (2015). *Psychopathologie et délinquance*. Bruylant : Bruxelles.
- Adam, C., Cauchie J.-F., Devresse M.-S., Digneffe F., et Kaminski D. (2014). *Crime, justice et lieux communs : une introduction à la criminologie*. Bruxelles : Larcier.
- Adam, C. et Boutsen H. (2013). Implémentation ou articulation ? Recherches et pratiques croisées en santé mentale, Dans E. Zech, P. de Timary et J. Billieux (dir.), *Articulations clinique-recherche. Autour de la psychopathologie et de la psychiatrie* (35-43), Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.
- Adam, C. et Englebert, J. (2016). Éthologie et criminologie clinique : Debuyst avec Demaret pour une éthique de l'adaptation. *Cahiers de psychologie clinique*, 2 (47), 9-40.
- Anciaux G., Carruana, L., Côté V., Davidts, V., Laermans, D., Lagneaux, J., Lopez, E., Malempré, M., Rousseau, D., Thiry, J. et Wolf, H. (en cours). *Etude exploratoire sur une population belge d'AICS belges judiciairisés dans le cadre d'une détention de matériel pédopornographique*.
- Balier, C. (1996). *Psychanalyse des comportements sexuels violents*. Paris : PUF.
- Balier, C. (1988). *Psychanalyse des comportements violents*. Paris : PUF.
- Bouchet-Kervella D. (2001). Existe-t-il des caractéristiques cliniques et psychopathologiques des pédophiles extra-familiaux adultes ? *Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agression sexuelle*, Conférence de consensus 22 et 23 novembre 2001 (101-112), Paris : Fédération française de psychiatrie et John Libbey Eurotext.
- Ciavaldini, A. (2001). La famille de l'agresseur sexuel. *Le divan familial*, 1 (6), 25-34.
- Ciavaldini, A. (1999). *Psychopathologie des agresseurs sexuels*. Paris : Masson.
- Corriveau, P. (2010). Les groupes de nouvelles à caractère pédopornographique : une sous-culture de déviance, *Déviance et société*, vol. 34, 381-400.
- Darves-Bornoz, J.-M. (2001). Existe-t-il des caractéristiques cliniques et psychopathologiques des adultes auteurs d'agressions sexuelles intra-familiales ? *Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agression sexuelle* (91-100), Conférence de consensus 22 et 23 novembre 2001, Paris : Fédération française de psychiatrie et John Libbey Eurotext.
- Debuyst, C. (1997). Préface. Dans T. Albernehe (dir.). *Criminologie et psychiatrie*. Paris : Ellipses, 9-11.
- Debuyst, C., Digneffe, F. et Pires, A.P. (2008). *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. 3 Expliquer et comprendre la délinquance*. Bruxelles : Larcier.
- Digneffe, F. et Adam C. (2004). Le développement de la criminologie clinique à l'Ecole de Louvain. Une clinique interdisciplinaire de l'humain, *Criminologie*, 1 (37), 43-70.
- Ducro, C. et Pham, T.H. (2017). Les expériences d'adversité chez les auteurs d'infractions à caractère sexuel. *Annales Médico-Psychologiques*, 175, 259-26.
- Ducro, C. et Pham H. T. (2001). *Etude du parcours post institutionnel d'Auteurs d'infractions à Caractère sexuel (AICS) suite à la prise en charge post pénitentiaire en Région Wallonne*. Tournai : Centre de recherche en défense sociale.
- Durif-Varembont J.-P., Mercader P. et Léchenet A. (2016). Dans B. Gravier et P. Roman (dir.). *Penser les agressions sexuelles. Actualités des modèles, actualités des pratiques* (123-154). Toulouse : Erès.
- Fortin, F. (2014). *C'est ma collection mais c'est bien plus que ça : analyse des processus de collecte et de l'évolution des images dans les collections de pornographie juvénile*, thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en criminologie, Université de Montréal, janvier 2014.
- Huerre, P. (2001). Existe-il des caractéristiques cliniques et psychopathologiques des auteurs de viols et d'agressions sexuelles en réunion ? Dans *Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agression sexuelle Conférence de consensus 22 et 23 novembre 2001* (135-139). Paris : Fédération française de psychiatrie et John Libbey Eurotext.
- Kinable, J. (2016). Violence en acte dans les versions criminogènes de la dramatique sexuelle. Enjeux, principes et processus. Dans B. Gravier et P. Roman (dir.). *Penser les agressions sexuelles. Actualités des modèles, actualités des pratiques* (71-103). Toulouse : Erès.
- Kinable, J. (1998). Transgression et passage à l'acte psychopathique, Dans P. Jonckheere, *Passage à l'acte* (105-145). Bruxelles : De Boeck Université.
- Kirk, S. et Kutchins, H. (1998). *Aimez-vous le DSM ? Le triomphe de la psychiatrie américaine*. Le Plessis-Robinson : Institut Synthélabo.
- Krone T. (2004). A Typology of Online Child Pornography Offending, *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, 279, 1-6.
- Le Goaziou, V. (2016). Les violences sexuelles : point de vue sociologique. Dans B. Gravier et P. Roman (dir.). *Penser les agressions sexuelles. Actualités des modèles, actualités des pratiques* (17-34). Toulouse : Erès.
- Le Goaziou, V. et Mucchielli L. (2010). *Les déterminants de la criminalité sexuelle en France (étude du viol)*. Paris : Cesdip – Mission de recherche « Droit et justice ».
- Martorell, A. (2001). Existe-t-il une psychopathologie des auteurs d'agressions sexuelles à type de viol sur adultes ? Dans Conférence de consensus 22 et 23

AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

- novembre 2001 (135-139), Paris : Fédération française de psychiatrie et John Libbey Eurotext
- Merdian H., Thakker J., Wilson N. et Boer D. (2013). Assessing the internal structure of the COPINE scale, *Psychology, Crime & Law*, 21-34.
 - Perrone, R. (2001). Quel est le rôle des pathologies mentales, de l'alcoolisme et du contexte familial et social chez les auteurs d'agression sexuelles ? *Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agression sexuelle* (169-184), Conférence de consensus 22 et 23 novembre 2001 (135-139), Paris : Fédération française de psychiatrie et John Libbey Eurotext.
 - Quayle E. et Taylor M. (2015). Les auteurs de crimes sexuels sur internet. *Psychiatrie et violence 1* (14), <http://www.erudit.org/fr/revues/pv/2015-v14-n1-pv02896/1038625ar/>